

Acte d'engagement pour 3 ans de Louis Roy âgé de 26 ans, habitant l'île de Ré, par le marchand rochelais Arnaud Peré qui agit comme représentant de Charles Aubert de La Chesnaye, de Québec. 7 mai 1685

« ... il sera nourry, logé et couché et, encore, défrayé de son passage en allant seulement et, pour y parvenir, s'embarquera au premier mandement dudit sieur Peré en le navire qu'il lui indiquera. Ces présentes faites moyennant et à raison de cent livres pour chacune desdites trois années... »

Passé devant notaire aux XVII^e et XVIII^e siècles, le contrat d'engagement est emblématique du mode de recrutement d'ouvriers ou d'artisans pour les établissements français en Amérique du Nord, en général pour une durée de trois années, avec la possibilité d'une installation définitive.

Néanmoins, seul un engagé sur trois y demeure et son contrat constitue bien souvent l'unique trace marquant son départ vers le Nouveau Monde et le dernier témoignage de sa vie en France. La qualité historique et la valeur symbolique, affective même, de ce document n'en sont que plus grandes.

Dans cet acte, le recruteur Charles Aubert de La Chesnaye - natif d'Amiens - s'installe à Québec en 1659. Principal homme d'affaires de la Nouvelle-France au XVII^e siècle, il est agent général de la Compagnie des Indes occidentales (1666-1674). Anobli en 1693, maître d'une douzaine de seigneuries, il est l'un des plus grands propriétaires fonciers de la Nouvelle-France.

D'une famille originaire du Béarn installée à La Rochelle, Arnaud Peré établit un important réseau commercial avec la Nouvelle-France où il se rend à plusieurs reprises entre 1655 et 1673. Son frère Jean y est coureur de bois, prospecteur et explorateur (il a donné son nom à la rivière « Perray » de la baie d'Hudson). En revanche, on ne sait rien du destin de l'engagé Louis Roy.



Archives départementales de la Charente-Maritime, Fonds du notaire Soullard (La Rochelle), 3 E 1808, fol. 69^o